

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
13 NOVEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le 13 novembre à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de HEILLECOURT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier SARTELET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
Mesdames et Messieurs ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ, LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, MONGE, KINZELIN, PELARD, GRAVE, VECK, CAMPOS, WILHELM, PROLONGEAU, DELAITRE, KAMIRI-WOELFFEL, LAURENT, WILLER, CHERY, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER

Etaient absents ou excusés :

Pierre VERGNAT heure d'arrivée 19 H 30

Marc DELAITRE heure d'arrivée 18 H 40

Laurent MEREY, pouvoir à M. SCHUSTER

Pascale CESAR, pouvoir à Mme VECK (jusqu'à son arrivée à 19 h 20)

Isabelle BADER – pouvoir à Marie-Thérèse THIERY

Haïk ARSLANIAN – pouvoir à Michèle SCHWARTZ

Evelyne GILET – pouvoir à Christel CAMPOS

Florence CLIQUET – pouvoir à Hervé WILLER

D. SARTELET

Bonsoir mesdames et messieurs, j'ouvre la séance du conseil municipal. Avec votre accord, je confie le plume à Matthieu PROLONGEAU. Pascale CESAR est actuellement en conseil d'école à Victor Hugo maternelle, je décale la question sur les classes de neige qu'elle doit présenter jusqu'à son arrivée.

M VERGNAT est en commission d'appel d'offre à la communauté urbaine mais devrait être de retour pour la présentation des rapports du Grand Nancy.

Vous avez reçu le procès verbal du conseil municipal du 24 janvier 2012. Avez-vous des remarques ?

H. WILLER :

J'ai une remarque à faire par rapport à l'intervention de M. VERGNAT. En réaction à l'approbation du procès verbal du conseil municipal du 25 septembre, M. VERGNAT fait un rapport sur la délibération de la Communauté Urbaine du Grand Nancy relative au projet PLU de Heillecourt. Il indique qu'il y a eu un vote séparé. Le PLU a été voté à l'unanimité pour les communes de Fléville et Laneuveville et à la majorité avec 11 abstentions pour Heillecourt. Ce ne sont pas 11 abstentions mais 11 votes contre.

D. SARTELET

Nous le noterons. Hormis la remarque de M. WILLER, y a-t-il d'autres remarques ?

Adopté à l'unanimité.

## **1. Modification du tableau des effectifs: rapporteur R. Schuster**

Un agent affecté au service « Accueil- Etat Civil » fait valoir ses droits à un départ en retraite à compter du 1<sup>er</sup> février 2013. Afin de préserver la continuité du service public, il convient de procéder au recrutement d'un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 3 décembre 2012. Sur avis favorable du Comité Technique Paritaire du 24 octobre et de la Commission Ressources du 29 octobre 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe sera supprimé au moment du départ de l'agent soit le 1<sup>er</sup> février 2013 ou date ultérieure si une modification administrative ministérielle devait intervenir.

R. SCHUSTER

Il y a un chevauchement de deux mois, car, dans ce temps, sont inclus les congés restants de l'agent principal.

D. SARTELET

Il s'agit du départ de Madame PERNOT, affectée à l'accueil de la mairie depuis de nombreuses années.

Y a-t-il des questions ?

Je mets donc aux voix : adopté à l'unanimité

## **2. Décision modificative n° 3: rapporteur R. Schuster**

Lors de la séance du 13 mars dernier, le conseil municipal a délibéré sur le vote du budget 2012. Il était prévu sur le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés – une inscription budgétaire de 2 120 440 €.

A ce jour, en tenant compte des salaires de janvier à octobre inclus, le réalisé s'élève à 1 754 904 €. Selon un prévisionnel sur novembre et décembre, les frais de personnel de l'année 2012 devraient être de l'ordre de 2 184 000 € soit un différentiel de 35 000 €.

Cette différence provient d'un nombre important de congés de maladie ou d'accident du travail, soit 2107 jours d'absences contre 1024 pour l'ensemble de l'année 2011.

Sur avis favorable de la Commission Ressources du 29 octobre 2012, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture d'un crédit de 35 000 € à l'article 64 131 – Rémunération – et à l'article 6419 – Remboursement sur rémunérations du personnel.

D. SARTELET

J'apporte tout de suite une précision. A la commission Ressources du 29 octobre, vous avez évoqué la somme de 29 000 €. Cependant depuis cette date, nous avons reçu deux nouveaux arrêts de travail en rapport avec de la traumatologie. Il faut prévoir pour la fin de l'année et la somme de 35 000 semble plus adéquate.

Y a-t-il des questions ?

S. ASSFELD LEMAIRE

L'augmentation de 100 % de jours d'absence sur l'année 2012 nécessite une explication, explication qui avait été sollicitée lors de la commission mais qui n'avait pas pu faire l'objet d'une réponse, la question n'ayant pas été préparée. Je désirerai aujourd'hui une réponse. Quelle est la ventilation de ses absences ? Sommes-nous sur des accidents de travail ? Quel service est le plus touché ?

D. SARTELET

La majorité des arrêts de travail concerne des arrêts maladie non imputable au travail.

- En accident du travail : 616 jours
- En congé maladie : 1186 jours
- et un congé de longue durée qui perdure depuis plusieurs années : 305 jours en 2012

Six personnes seulement totalisent 1534 jours d'arrêt de travail sur 2107.

Il y a des pathologies traumatologiques ou rhumatologiques qui n'ont pas évolué favorablement, nous ne pouvons rien y faire. Je vous donnerai en exemple une entorse de cheville qui, en moyenne, demanderait 3 semaines d'arrêt, nécessite actuellement 6 mois d'arrêt car il y a eu des complications.

En accidents de travail, nous avons deux personnes victimes de chutes d'où des problèmes de traumatologie et de rhumatologie. Une des personnes est encore en suivi à l'IRR. Cela représente 580 jours pour ces deux personnes.

C'est une année de malchance sur le plan médical pour la municipalité.

De plus, la société d'assurance ayant vu augmenter le nombre de jours d'arrêt nous a demandé une augmentation de nos primes. Nous avons dépensé environ 120 000 € de charges et de salaires, mais nous escomptons un remboursement de 80 000 € par les assurances.

S. ASSFELD LEMAIRE

Vous mettez une somme de 35 000 € au regard des 2107 jours d'absence. Est-ce que cela veut dire que les personnes n'ont pas été remplacées ?

D. SARTELET

La majorité des personnes a été remplacée. Pas toujours dans les services techniques, mais au niveau du scolaire et de la petite enfance systématiquement, il y a un remplacement. Mais, par exemple, à la crèche, la directrice est en arrêt, cela nécessite son remplacement.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je mets aux voix : adopté à l'unanimité.

### **3. Création d'un conseil municipal des enfants : M. Schwartz**

Le 24 novembre 2009, un conseil municipal de jeunes était mis en place sur la commune de Heillecourt. Malgré les actions mises en œuvre par ce CMJ, son fonctionnement a rencontré des difficultés et le dispositif n'a pas été reconduit.

Cette année, comme convenu lors des tables rondes, la commission Jeunesse a proposé de mettre en place un conseil municipal d'enfants, avec des élections prévues début d'année scolaire 2012/2013.

L'installation du Conseil Municipal d'Enfants se fera le mardi 20 novembre 2012 à 18 H dans la salle du conseil.

Sur avis favorable de la commission de la Jeunesse du 25 octobre 2012, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la création d'un conseil municipal des enfants et de valider le règlement de fonctionnement.

B. MERCIER

Le conseil municipal des adolescents, malgré leur bonne volonté qu'il faut féliciter n'a pas fonctionné. Il ne faut pas en vouloir à ces jeunes qui se sont investis et qui attendaient beaucoup de notre part aussi. Ils ont été déçus, ils attendaient plus des élus que nous sommes. En ce qui nous concerne, nous l'avons souvent demandé mais sans être entendus, on a toujours défendu l'idée qu'un conseil municipal d'enfants était plus cohérent. Les élections viennent d'être faites et nous voyons déjà une différence. Ils sont plus volontaires et les enseignants, que l'on remercie, ce sont prêts au jeu. Seize enfants sont élus : bravo.

Question : qui va s'en occuper ? Nous venons d'apprendre la mise en disponibilité de Sophie KELLER.

Y a-t-il un réel projet pédagogique ?

On nous demande de valider un nouveau document : ok, mais qui l'a lu ? A priori, il n'a pas été envoyé à tous les membres du conseil.

Pour notre part, on s'abstiendra car nous n'avons pas eu ce règlement. Alors que si vous le lisez, vous verrez qu'il est dit, en l'occurrence, que les absences des enfants devront être justifiées : est-ce que l'on peut se permettre de demander aux enfants de se justifier alors qu'à nous nous ne nous le demandons pas ?

M. SCHWARTZ

C'est Céline BOURDOT qui s'occupera du conseil municipal des enfants avec l'aide, pour les constructions de projets plus approfondis avec des partenaires ou autres, de Jean-Bernard LABONNE.

Le règlement a été annexé aux documents que vous avez reçus pour la préparation de ce conseil municipal

M. NICOLAS

Je vous prie de bien vouloir m'excuser, mais un oubli a été fait. Le règlement n'a pas été mis en ligne. Je vous en fais une copie immédiatement

M. SCHWARTZ

C'est un règlement de fonctionnement établi avec les membres de la commission. Il a été construit en commission de la Jeunesse et non imposé.

Une partie de ce règlement a été affinée suite à un premier rendez-vous que nous avons eu avec les enfants. Nous avons échangé avec eux sur les parties du fonctionnement en tant que tel. Nous leur avons demandé ce qu'il fallait faire en cas d'absence : ils partent du principe qu'une fois élus, ils représentent l'ensemble des élèves et ils estiment normal de prévenir de leur absence.

Sur leur participation aux différentes commissions, nous leur avons laissé la possibilité de choisir entre un ou deux commissions. Certains ont choisi deux commissions, nous demandons l'alternance dans les dates de commissions : c'est-à-dire un mardi pour l'une et un autre mardi pour la seconde pour leur laisser la possibilité de participer aux différentes commissions.

Autres aspects discutés avec eux, lors du temps de travail, pour finaliser le document : le lieu et les horaires. Les réunions se feront en salle du conseil encadrées par Céline BOURDOT, moi-même et des membres élus en fonction du projet choisi.

S. ASSFELD LEMAIRE

Nous avons déjà voté le principe d'un conseil municipal de jeunes alors pourquoi refaire une délibération sur un conseil municipal d'enfants ?

M. SCHWARTZ

Dans la précédente délibération, nous avons donné des âges. Il faut donc reprendre une nouvelle délibération.

O. LAURENT

Ma question est complémentaire.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons, bien évidemment, approuver la mise en place de ce conseil municipal d'enfants, qui faisait partie des propositions de la liste Energie Nouvelle lors de l'élection municipale de 2008. Mais avant cela, comme vous l'avez-vous-même rappelé, en 2009, nous avons délibéré sur la création d'un conseil municipal de jeunes. A l'époque, nous avons émis de vives réserves sur les conditions de mise en œuvre. Très rapidement, il est apparu que les modalités de création et de fonctionnement étaient inadaptées et ne pouvaient que conduire à l'échec. Vous décidez ainsi de ne pas reconduire le conseil municipal des jeunes ; le conseil municipal ne doit-il pas entériner sa dissolution avant de mettre en place le conseil municipal des enfants ?

M. SCHWARTZ

Dans la délibération qui vous est proposée, il est bien précisé que le conseil municipal des jeunes n'a pas été reconduit et qu'il faut créer un conseil municipal des enfants

O. LAURENT

Même si le conseil municipal ne le fait pas, vous m'assurez que le conseil municipal des jeunes sera dissout ?

M. SCHWARTZ

Oui, il ne sera pas reconduit, nous n'avons pas relancé un fonctionnement spécifique de conseil municipal des jeunes.

H. WILLER

Nous regrettons la disparition du conseil municipal des jeunes, qui n'est pas surprenante, compte tenu des conditions de sa mise en place que nous avons vertement critiquées. La création du conseil municipal des enfants, nous paraît s'engager sous de meilleurs auspices en respectant certains principes élémentaires. Ce n'est pas tout d'abord une construction ex nihilo parce qu'elle s'appuie sur les écoles et une forme d'existant comme, par exemple, le conseil des enfants à l'école Chateaubriand. Il y a eu un vrai travail de réflexion au sein de la commission jeunesse pour arriver à un dispositif pragmatique. Et le règlement du fonctionnement, que nous avons tout de même réussi à lire, édicte des règles minimales sans être un carcan tel que nous l'avions dénoncé pour le règlement intérieur du conseil municipal des jeunes. Il faut donc espérer que les conditions favorables de mise en place seront suivies de modalités d'animations appropriées au bon fonctionnement de cet excellent outil d'éveil à la citoyenneté.

Toutefois, je désire faire une remarque sur la dernière phrase de l'encadré du règlement de fonctionnement, un brin moralisateur, je cite « *La responsabilité de conseiller enfant est suffisamment difficile pour qu'un consensus autour des projets soit cohérent et en dehors de tous les clivages politiques* ». Tout d'abord, « *consensus cohérent* » : je ne comprends pas ce que cela signifie. Et à l'expression « *en dehors de tous les clivages politiques* » vous pourriez sans difficulté ajouter : « *et sans instrumentalisation* ».

Cela étant, je tiens aussi à exprimer et insister sur quatre souhaits pour la suite :

- C'est un conseil municipal des enfants et non un CMJ retoileté : il doit donc être appelé conseil municipal des enfants et pas autrement
- J'ai eu l'occasion de parler avec des parents et des jeunes enfants élus : il existe une vraie motivation de ses enfants à participer et à agir pour et avec les autres. Il est donc crucial comme cela a été dit de ne pas les décevoir
- Le lien avec les écoles me paraît fondamental : l'école élémentaire est le lieu de l'apprentissage de l'expression, c'est l'âge de la construction de la personnalité et, en même temps, celui de l'éveil à la solidarité. L'école ne doit pas être considérée seulement comme le collège électoral, mais un lien étroit me paraît devoir être instauré entre le travail d'éducation civique fait à l'école, le rôle des enfants conseillers et le conseil municipal des enfants animé par la commune. Il y a donc des modalités de fonctionnement à approfondir, pourquoi pas dans le cadre des projets d'école
- L'objectif est de tenir compte de la parole des enfants dans l'esprit de ce qu'est un conseil municipal des enfants. Et dans cet exercice, ce sont les enfants qui doivent guider les adultes et non l'inverse.

Vous l'avez compris ce conseil municipal des enfants nous tient particulièrement à cœur et nous serons attentifs à son fonctionnement en apportant tout notre concours à sa réussite si la possibilité nous en est donnée.

M. SCHWARTZ

Je vais répondre sur les différents points. Mais tout d'abord, l'encadré n'existe pas sur le règlement de fonctionnement. Il était sur le document de travail lors de notre commission, donc interne à notre commission : c'était le préambule lorsque nous avons fait nos travaux, pour être sur une ligne de conduite tout à fait ouverte.

Sur les différents objectifs, je vous rejoins. Ce sont ceux que nous avons mis en œuvre et vers quoi nous nous engageons. Nous allons essayer de les développer avec les enfants.

Les élections ont eu lieu, nous avons eu des liens avec les écoles, nous n'avons pas encore fait un courrier aux différents enseignants qui se sont impliqués. Nous attendons le vote, en conseil municipal, pour la création du conseil municipal des enfants et pour le règlement, afin d'être dans la légalité pour envoyer les courriers aux enseignants.

Un renforcement de l'apprentissage civique est difficile dans l'immédiat comme nous l'avons vu lors au tour de table fait avec les écoles en fin d'année scolaire. Les enseignants demandaient explicitement que le CME ne vienne pas s'immiscer dans les projets d'école et inversement. Si nous parvenons à faire cela, effectivement nous ferons un apprentissage civique, faire par exemple, découvrir la mairie à des écoles.

S. ASSFELD LEMAIRE

Au vu des explications, il s'agit d'une erreur humaine, le règlement du CME ne nous a pas été diffusé.

Nous serons prêts à tout mettre en œuvre pour le bon fonctionnement de ce conseil municipal d'enfants et nous soutiendrons sa mise en place. Néanmoins, il nous semble important, au vu de l'expérience vécue sur le conseil municipal des jeunes, d'instaurer plus de dialogues pour mener à bien ce projet dans son évolution et en associant tous les membres de la commission Jeunesse sur ce dispositif. Nous y serons particulièrement attentifs.

M. SCHWARTZ

Une dernière chose, qui a été longuement débattue, sur le fonctionnement du conseil municipal des jeunes, nous abandonnons ce genre de fonctionnement. Il y a eu des modalités de mise en place et de fonctionnement qui ont été adaptés aux jeunes élus du CMJ. A présent, nous travaillons avec les enfants. Dès mardi prochain, ils seront installés et nous mettrons en place un calendrier avec eux. La commission Jeunesse est bien sûre conviée à l'installation du CME le mardi 20 novembre à 18 H en salle du conseil.

D. SARTELET

Je tiens à dire que cette idée de conseil municipal des jeunes venait de moi. Je voulais une action innovante quelque chose qui soit différent de ce qui se fait partout. Lorsque l'on fait une expérience, nous ne sommes pas sûrs de la réussite. Nous avons voulu le tenter, nous avons voulu impliquer des adolescents plutôt que des scolaires pour préparer une suite logique dans une vie municipale. Cela n'a pas marché, je le regrette. Comme vous l'avez souligné, peut-être que, toutes les modalités de mise en action n'ont pas suffisantes pour une pérennité.

Je mets aux voix : adopté à l'unanimité.

#### **4. Signature d'un avenant de la Charte du Cœur et désignation de deux représentants du conseil municipal : rapporteur D. Sartelet**

Par délibération du 9 octobre 2007, le conseil municipal a autorisé l'adhésion de la ville de Heillecourt :

- au groupement de commandes constitué pour l'achat de défibrillateurs automatiques en acceptant que le centre Hospitalier Universitaire de Nancy soit désigné comme coordonnateur pour signer et notifier les marchés,
- à l'association « Grand Nancy Défi'b ».

Monsieur SARTELET, maire de Heillecourt, et Madame THIERY, adjoint au Maire, ont été désignés comme représentant et suppléant à l'assemblée générale de l'association.

Des modifications ont été apportées à cette charte et un avenant a été rédigé.

Sur demande du Grand Nancy, et après avis favorable de la commission Prévention Circulation Sécurité du 9 octobre 2012, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la Charte du Cœur
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au programme « Agissons contre l'arrêt cardiaque »
- de désigner deux représentants à l'assemblée générale de l'association « Grand Nancy Défi'b ».

D. SARTELET

Je vous fais un rapide rappel. Les médecins responsables des services d'accueil des urgences du CHU ont fait une étude et des propositions, sachant qu'un accident cardio-respiratoire méritait une action en moins de 10 minutes. Les délais moyens d'intervention du SMUR sont évalués entre 10 et 15 minutes. Leur idée était de créer des sauveteurs volontaires de proximité (SVP) c'est-à-dire des personnes formées au secourisme qui détenaient un défibrillateur et un numéro de téléphone spécifique attaché à celui-ci.

La première charte de mise en place n'a pas été bien perçue. C'était une responsabilité pour les personnes qui s'y engageaient, ils étaient confrontés à des accidents cardio-respiratoires et risques de mort immédiate, et beaucoup de personnes ont eu peur de se voir reprocher, par les familles ou proches, de n'avoir pas fait ce qu'il fallait ou comme il fallait. Tous ces doutes ont été levés, toutes les explications ont été données. Il existait cependant encore un point défavorable : le SVP était assuré vis-à-vis d'autrui et tiers, mais en ce qui le concerne, il n'était pas assuré s'il lui arrivait quelque chose pendant la manipulation, il était considéré comme en action bénévole.

Dans le premier avenant, le SVP était considéré comme auxiliaire du CHU dans ses actions à condition qu'il ait été expressément mandaté par le SMUR et qu'il soit inscrit à l'association Grand Nancy Défib'.

L'association Grand Nancy Défib' se propose de former les secouristes à ces interventions, c'est-à-dire 1 H 30 de formation initiale, quelque soit le niveau du SVP, puis 3 H de formation annuelle.

Lors de la création des secteurs de répartition, il fallait un défibrillateur pour 1000 habitants en moyenne. Nous avons fait l'acquisition de 5 défibrillateurs pour la commune, ils devaient être l'objet d'un marché unique que menait le CHU de Nancy Brabois. La société avec laquelle le CHU avait passé un marché a fait faillite, les défibrillateurs n'ont jamais été fournis, donc les communes se sont débrouillées et ont acheté sur leur fonds propre des défibrillateurs. Nous avons choisi d'équiper les centres sportifs et culturels : le terrain de football, la Maison du Temps Libre, le COSEC, le tennis et le dernier est dans le véhicule de la police municipale. Pour un défibrillateur, il faut cinq secouristes volontaires pour pouvoir effectuer un roulement pour les permanences. Nous avons fait un appel à la population mais nous n'avons pas eu de réponse, nous n'avons donc pas pu mettre en place le protocole imaginé. En l'état actuel des choses, nous sommes membres de l'association Grand Nancy Défib' , mais nous n'avons pas de SVP. Actuellement, l'association propose un kit de communication, pour les communes qui n'ont pas de SVP, sous forme de documents et d'informations pour relancer cette demande.

En ce qui concerne l'utilité : les médecins du SAMU sont convaincus de la pertinence de ce dispositif. Sur Heillecourt, le délai moyen d'intervention du SMUR est inférieur à 10 minutes. Je m'interroge : le SVP pourra-t-il être en moins de 7 minutes chez la personne qui présente un problème cardio-respiratoire, cela me paraît court. Je ne veux pas mettre en doute les capacités de ces études. Vous avez la possibilité de vous informer sur le site de Grand Nancy Défib' , il y a le bilan de cette action jusqu'en novembre 2011. On constate que 80 % de ces accidents se passent à domicile et non sur la voie publique ou les terrains de sport, le bilan de leurs interventions est de 25 % de personnes transportées vivantes, ce qui représente un bon pourcentage lorsqu'il s'agit de vie, et 75 % de décès à domicile, malgré les interventions dans les délais requis.

Voici ce petit rappel, Grand Nancy Défib' est une opération de solidarité communautaire puisque les 20 communes sont adhérentes de cette association. Il est bon de rester au sein de cette association, ne serait-ce que pour les formations qu'elle prodigue. Y a-t-il des questions ?

S. ASSFELD LEMAIRE

Heillecourt s'est dotée de défibrillateurs semi automatiques, est-ce que l'adhésion va nous obliger à acheter des défibrillateurs automatiques ?

D. SARTELET

Non, pas pour l'instant, nos défibrillateurs semi automatiques étant dans des lieux publics. Si nous devons former des SVP, il faudra le faire. De plus, la différence entre les deux est minime : dans les automatiques, il faut poser les électrodes, appuyer sur un bouton et l'appareil envoie la charge, le semi automatique il faut appuyer sur le bouton pour envoyer la charge.

Dans un premier temps, nous allons relancer la propagande, pour trouver des volontaires, avec les outils que la communauté urbaine peut mettre à notre disposition. Il faut trouver cinq personnes par secteur et il y a cinq secteurs. Il faut savoir également que ces personnes s'engagent pour une année.

Si nous avons des volontaires, nous acquerrons des défibrillateurs automatiques qui restent à la charge des mairies.

S. ASSFELD LEMAIRE

Sur la formation secourisme, il y a eu une dynamique très développée, les cours de secourisme se développaient. Certains moniteurs étaient prêts à tenir des permanences hebdomadaires pour permettre au public de se former à l'utilisation des défibrillateurs semi automatiques. Pour des raisons d'organisation, les choses n'ont pas pu se poursuivre, mais si vous relancez la mobilisation, je pense que l'on va pouvoir trouver des personnes. Il y en a beaucoup qui désire bénéficier d'un rappel sur le secourisme, nous avons pris du retard en la matière, et d'autres qui sont intéressés pour savoir ce qu'est un défibrillateur et comment l'utiliser en tant que citoyen. Je pense qu'il y a là quelque chose de très intéressant à mettre en place et beaucoup de heillecourtois sont en attente de cela.

D. SARTELET

Etant à l'origine de ces formations, je suis très sensibilisé par ce sujet. Tout d'abord, nous avons 5 moniteurs de secourisme. Actuellement, il n'y en reste plus que 3 : Gérald ASSFELD, Sébastien HABILLOU et Aurélien SCHMITT. M. SARZY doit quitter la région prochainement. Chaque année les moniteurs doivent faire réactiver leur agrément, nous pensions que la Croix Rouge, les Sapeurs Pompiers, la Protection Civile ou autres... le faisaient gratuitement. Les formations sont payantes, il a donc fallu passer par des organismes privés et nous avons eu des difficultés à en trouver qui étaient agréés pour cette formation. Nous avons des relations courtoises avec Monsieur le colonel, directeur départemental du SDIS et nous allons passer un accord pour que les agréments des moniteurs soient réactivés par le SDIS.

Nous avons reçu de la préfecture le renouvellement de notre agrément formation pour trois ans. Nous allons pouvoir remettre en place des formations. Sébastien HABILLOU s'occupe de la formation secourisme au sein des écoles, mais vis-à-vis de la population, il n'y en a pas eu d'organisées depuis quelque temps. Il faudra trouver des créneaux qui correspondent à la demande de la population et aux contraintes des deux secouristes employés municipaux.

Il est proposé aussi la désignation de deux représentants. Y a-t-il des candidatures ?

Je propose Maurice PIEROT en qualité de membre titulaire et Marie-Thérèse THIERY en qualité de membre suppléant.

Je mets aux voix : adopté à l'unanimité

Désignation de M. PIEROT et MT THIERY comme représentants : adopté à l'unanimité.

D. SARTELET

Pascale CESAR n'étant pas encore revenue de sa réunion, Dominique VECK présentera cette question.

## 5. Classes de neige 2013 : rapporteur P. César

Des classes de neige sont organisées en faveur de 71 enfants de classes de CM2 des écoles E. Gallé, Chateaubriand et Victor Hugo. Le séjour est prévu aux CARROZ D'ARACHES en Haute Savoie du 27 janvier au 08 février 2013. Il se déroule au centre NEIG'ALPES, géré par la F.O.L.

Le prix forfaitaire de pension est fixé à 770.50 € (contre 751.30 l'an passé soit +2.60%).

Le transport sera effectué en bus.

La participation des familles est facturée à partir des revenus de l'année N-2 selon le quotient familial mensuel suivant :

Inférieur à 387 €	25% du coût du séjour
de 388 à 497 €	35%
de 498 à 991 €	45%
de 992 à 2201 €	55%
Egal ou supérieur à 2202 €	65%

Celui-ci est calculé à partir du revenu net imposable mensuel divisé par le nombre de parts.

Une réduction de moitié est faite pour le 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille partant en classe de neige.

Les frais de transport et d'hébergement des parents accompagnateurs et les divers frais pédagogiques (excursions, entrées, intervention pisteur...) sont pris en charge par la commune.

L'indemnité allouée aux enseignants chargés d'accompagner les élèves en classe de découverte est maintenue à 14 € par jour.

Sur avis favorable de la Commission Action Educatrice du 24 Octobre 2012, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fédération des Œuvres Laiques de Meurthe et Moselle ainsi que toutes les dépenses y afférentes.

S. ASSFELD LEMAIRE

L'augmentation de 2.60 % me paraît importante. Comment la FOL l'explique-t-elle. Il y a l'augmentation de la part des familles, mais la mairie aussi voit sa part augmenter de façon conséquente.

Les enfants vont aux CARROZ D'ARACHES depuis de nombreuses années.

Nous n'avons pas fait de MAPA depuis longtemps, il faudrait peut être y penser afin d'étudier deux ou trois propositions différentes bien que nous ayons toujours été satisfaits de la FOL.

D. SARTELET

Depuis 1983, nous avons déjà testé plusieurs centres. Le centre des CARROZ D'ARACHES est celui qui a donné le plus satisfaction à tous les enseignants et aux enfants qui y sont allés. En plus, le secteur est toujours enneigé, ce qui n'est pas le cas partout. Dans certains centres, il fallait prendre le bus pour emmener les enfants sur les hauteurs afin de pouvoir trouver de la neige. Il est vrai que nous pouvons chercher un autre organisme, mais il faudra tester le nouveau centre. Nous jouons la sécurité avec celui-ci même si le coût augmente.

B MERCIER

Il me semblait que l'augmentation du coût était surtout due au transport avec les bus

D. SARTELET

Non, c'est le séjour qui augmente de 20 €

H. WILLER

Je voudrais juste prendre ma casquette de membre du conseil d'administration du CCAS pour souligner un problème, que l'on rencontre depuis au moins deux ans, sur le moment de la facturation aux familles. Il se trouve que les factures, pour un séjour qui a lieu au mois de janvier – février, arrivent dans les familles en juin – juillet, voire même un peu plus tard. Ces dernières sont en vacances et le séjour commence déjà à dater. La rentrée scolaire approche, il y a des familles pour qui cela ne pose pas de difficultés, mais celles que l'on voit en CCAS sont généralement des familles dont les enfants sont dans des situations plus difficiles.

Il serait, de mon point de vue, et cela serait l'opinion des membres du CCAS, souhaitable que les factures soient adressées plus tôt, plus proches de la réalisation du séjour. La question n'est pas de savoir si le CCAS doit intervenir ou pas, mais il est un peu dommage d'intervenir au mois de septembre ou d'octobre. Il faudrait que la facture soit envoyée au mois d'avril.

D. SARTELET

Vous avez raison. C'est une question récurrente et j'avoue que je n'ai pas suivi, cette année, à quel moment ont été envoyées les factures. Normalement, on demande qu'elles le soient plus tôt.

H. WILLER

Qu'est-ce qui justifie qu'elles partent si tard ? Il y a peut être des explications recevables.

JP L'HUILLER

Les familles reçoivent la facture au retour du séjour. Le temps qu'elles envoient leur avis d'imposition et les différents documents demandés, on arrive très vite au mois de juin. Pour 2013, nous le ferons plus tôt.

H. WILLER

Pourquoi tous les documents ne sont-ils pas demandés lors de l'inscription au séjour ? Cela simplifierait la procédure.

JP L'HUILLIER

Il était coutume qu'ils soient demandés après le séjour. Cette année scolaire nous le ferons avant.

D. SARTELET

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets la question aux voix : adopté à l'unanimité.

## 6. Rapports d'activités du Grand Nancy

Comme le prévoit l'article L 5211-39 du CGCT modifié par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, les rapports de l'activité du Grand Nancy font l'objet d'une présentation en séance du conseil municipal :

- Rapport d'activité 2011 présenté par P. Vergnat
- Rapport 2011 : Au cœur des territoires présenté par P. Vergnat
- Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement présenté par D. Sartelet
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par F. Wilhelm

H. WILLER

Nous allons faire le traditionnel contre-rapport.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous sacrifiez à l'exercice de présentation annuelle des rapports d'activité et depuis l'an dernier de celui intitulé « au cœur des territoires », nous vous en remercions. C'est très intéressant et il faut saluer la qualité du travail rédactionnel des services du Grand Nancy. Néanmoins, on aperçoit vite les limites de cet exercice tant sur la forme – car on constate des redondances entre documents, que sur le fond - on nous ressert toujours les mêmes plats, réchauffés et parfois fumeux.

Pour éviter de tomber dans le même travers, nos observations et commentaires portent indifféremment sur les différents documents. Et, pour rester concret, et parler du vécu des Grands Nancéiens plutôt que de faire des plans sur la comète métropolitaine, nous allons évoquer brièvement 4 sujets majeurs qui concernent les Heillecourtois.

La **politique de transports en commun** sur laquelle chacun sait ici à quoi s'en tenir, malgré la tentation compréhensible de présenter des chiffres avantageux mais peu flatteurs sur la fréquentation de la ligne 1 du tram (page 11 rapport d'activité). Nous avons déjà évoqué la nouvelle délégation de service public pour la gestion des transports urbains de laquelle le Grand Nancy a réduit l'enveloppe financière de 10%. L'année 2013 verra la mise en service de la ligne 2 et la mise en place du nouveau réseau Stan 2013 à coûts constants. Or, premièrement, contrairement à ce qu'indiquent ces rapports, la ligne 2 ne sera pas en site propre sur environ 40% de son trajet, et deuxièmement, un réseau à coûts constants est en passe de se traduire par une dégradation du service sur certaines lignes (principalement celles dite « de maillage »). Au dernières nouvelles, la ligne 132 (future 12), principale ligne desservant Heillecourt, fera ainsi les frais de Stan 2013. On réforme le réseau quitte à le rendre moins attractif, et on lance une enquête ménages sur les déplacements après. Allez comprendre.

Sur le **projet d'agglomération**, après le concept du « durable » décliné à toutes les sauces, voilà venu le temps du « Grand Nancy territoire durable » avec, je cite « le défi de la ville européenne durable et de l'écologie urbaine qui se traduit par la mise en œuvre d'un projet d'agglomération » (page 9 rapport développement durable). Donc exit l'Agenda 21 dont on attend toujours le bilan, le projet d'agglomération adopté en juillet 2011 est déjà dépassé, place « au défi de la ville européenne durable ». Pour revenir sur terre, lorsqu'on voit les conditions de l'urbanisation (à Nancy, le quartier Meurthe Canal ; plus prêt de nous à Jarville), la gestion des pistes cyclables en ville, et la politique de transports en commun dont nous venons de parler, on peut légitimement s'interroger sur le contenu de ces concepts creux qui ne produisent que des effets de tribune.

S'agissant maintenant de la **gouvernance** (qui signifie tout simplement, « comment dirige-t-on le Grand Nancy »), le rapport d'activité nous vante « une mobilisation de tous les acteurs autour des territoires à enjeux » avec une page de présentation des 6 territoires à enjeux ou pôles d'attractivité du Grand Nancy (page 61 rapport d'activité). Et alors qu'on nous parle de l'écoquartier Plateau de Haye, de l'écoquartier Nancy Grand Cœur, du Plateau de Brabois avec ses pôles universitaires et de santé entre autres, le secteur Sud-Est qui nous concerne est loué pour son « modèle de développement durable » illustré, tenez-vous bien, par la réalisation d'une bretelle d'autoroute partant du giratoire de la ZAC de Frocourt. Cela pourrait prêter à sourire si on ne connaissait pas la petite histoire, et vous allez sans doute encore nous dire que vous n'y pouvez rien, mais vous comprenez sans doute mieux ainsi, au delà des mots et des discours, la considération de certains pour notre territoire et ses habitants... C'est pourtant bien la triste réalité de cette gouvernance du Grand Nancy aujourd'hui.

Enfin parlons **finances**. Et là aussi, tout est question de présentation. Pour essayer de faire la démonstration de la maîtrise du budget, on nous donne des chiffres de dépenses et de recettes globalisés en fonctionnement et investissement, pour en déduire un résultat de clôture excédentaire de 18 M€ (page 68 rapport d'activité). Et comment obtient-on ces 18 M€ ? Tout simplement avec 75 M€ de nouveaux emprunts contractés en 2011, noyés au milieu des autres recettes, notamment fiscales, alors que le remboursement des anciens emprunts s'élève lui à 48 M€. Ce qu'il faut retenir de cette présentation, c'est surtout que le Grand Nancy a donc continué à accroître son endettement en 2011 (+ 27 M€) alors qu'il détient déjà un record (plus de 2 000€ par habitant, enfants compris). Le rapport d'activité n'ose même plus présenter le chiffre car, d'après les grands argentiers du Grand Nancy, il ne voudrait rien dire. Pourtant, c'est bien connu, et ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, « casser le thermomètre n'a jamais guéri le malade »...

Toujours dans le même registre financier, ce rapport d'activité termine par un gros mensonge, par omission volontaire. Sous le titre « une revalorisation fiscale modérée », on nous dit que « depuis 2005, les taux « ménages » sont augmentés chaque année de 1% pour accompagner le financement du programme de rénovation urbaine. » (page 71 rapport d'activité). Ce point n'est pas faux mais il est plus que réducteur. En effet, le souci de vérité commanderait de dire que les taux « ménages » du Grand Nancy (dont la taxe d'habitation payée par tous les grands nancéiens) ont augmenté de presque 15% depuis 2005 et la taxe d'habitation elle-même payée au profit du Grand Nancy de 30% compte tenu de la revalorisation forfaitaire des bases locatives. On est donc bien loin de la « revalorisation fiscale modérée » (par rapport à une inflation de 12%) ...

Alors bien sûr, tout ne peut être totalement négatif dans le bilan d'activité du Grand Nancy mais il serait temps d'arrêter de faire prendre des vessies pour des lanternes. C'est gros et cela ne fait plus guère illusion.

#### D. SARTELET

Je voudrais intervenir sur la politique des transports : actuellement, le groupe transport se réunit et je peux vous assurer que des choses évoluent. Il n'y aura pas de baisse de qualité. La ligne directe va être rétablie. Il existera seulement un crochet par la gare de Jarville, la ligne redescend l'avenue de la Malgrange et fera un arrêt dans le quartier Evrard. Si cet arrêt ne se faisait pas, cela priverait les habitants de ce quartier, qui sont très nombreux environ 150 montées par jour, d'une ligne proche, en effet, ils seraient à plus de 600 mètres d'une ligne de bus. Nous avons donc concédé cette petite boucle de 400 m, contrairement à celle existante de plus de 1 km qui passe par la Californie.

Une seconde ligne va être expérimentée : c'est la ligne circulaire ou périphérique, elle part de Laneuveville, traverse Heillecourt pour aller rejoindre le Vélodrome à Vandoeuvre donc se connecter au TRAM pour monter au CHU de Brabois pour continuer vers le médi-pôle de Gentilly. Ce qui va permettre aux heillecourtois de rejoindre des pôles stratégiques et nécessaires.

Enfin une troisième expérimentation va être faite, une ligne directe pour le CHU par l'autoroute. Nous nous sommes raccrochés au projet tardivement, n'étant pas au courant de la demande initiale des communes de Ludres et de Fléville. J'ai, donc, demandé qu'on étende la ligne à Heillecourt en mettant le terminus à la déchetterie. Cette idée a été prise en compte, nous pourrions avoir une ligne qui parte de la déchetterie et qui aille au CHU par l'autoroute.

Ce sont les précisions que je voulais vous apporter au niveau de la politique des transports. Cependant, il est clair que 2013 est une année d'expérimentation sur les différentes lignes, nous pourrions faire le bilan des lignes attractives et celles qui ne le sont pas.

De plus, récemment, j'ai reçu Monsieur VINEL, Président de Porte Sud. Il demande que l'on pense aussi à la desserte de la zone industrielle afin de réduire le flux de circulation. Si les transports en commun viennent desservir cette zone, les personnels des différentes entreprises pourraient en bénéficier et cela réduirait le nombre de voitures qui la fréquentent.

Il n'y aura pas une baisse de qualité pour les transports de Heillecourt bien au contraire.

#### H. WILLER

Monsieur le maire, la qualité, c'est la desserte en termes de fréquence et ensuite c'est le temps de parcours. Il faut donc fournir des chiffres et non avoir de bonnes intentions. D'après ce que j'ai compris, sur un certain nombre de lignes, il est acté qu'il y aura une dégradation du service. Mais nous attendrons de voir la réalité.

Je voudrais revenir sur la desserte en transports en commun de la zone commerciale de Frocourt. Il faut qu'on arrête de nous raconter des histoires. Qui va acheter des meubles ou de l'équipement domestique en bus ? Voire des courses alimentaires à Cora en bus ? Quelle est la proportion de personnes qui font cela en bus ?

#### D. SARTELET

Cela ne concerne pas totalement les consommateurs, il s'agit aussi de tout le personnel, les employés qui vont travailler sur ce site. S'ils peuvent venir en transports en commun au lieu d'utiliser leur véhicule personnel, cela est déjà une avancée positive.

Pour répondre à votre question : nous avons mis en place un ramassage pour les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite qui souhaitent se rendre au supermarché. Cela se passe le jeudi matin, une fois sur deux on les amène à Leclerc, une fois à Cora. C'est un service très apprécié et très fréquenté.

H. WILLER

Je ne conteste absolument pas le service. Simplement, il faut arrêter de faire un lien complètement fallacieux entre la circulation et la desserte en bus sur la descente de Frocourt.

D. SARTELET

Tout ce qui peut diminuer le nombre de véhicules ne peut être que tenter.

Y a-t-il d'autres questions ?

L. KAMIRI WOELFFEL

Je désire revenir sur les fibres optiques. Nous sommes câblés à Heillecourt. Dans le rapport, il y a d'abord Fléville, Saulxures, Nancy, Maxéville puis pour la prochaine tranche en fibres optiques, il y aura toutes les autres communes autour de Heillecourt sauf Heillecourt. C'est vraiment dommage que cela passe partout autour de notre commune et pas dans notre commune. Est-ce que le câble est satisfaisant ? Quand passerons-nous à la fibre optique ?

D. SARTELET

Nous sommes trois maires à être intervenus sur ce sujet lors d'une réunion d'un comité de direction qui a eu lieu il y a une quinzaine de jours. A savoir les maires des trois communes qui ont été câblées en premier par la SEMCABLE. Avec Monsieur BOILEAU de Ludres et Monsieur ROYER de Pulnois, nous avons été les précurseurs de la mise en place du câble. Il se trouve que ce système est vieillissant et le débit n'est pas énorme. Mais nous sommes câblés donc considérés comme non prioritaires. Certaines communes qui ne se sont pas investies au départ ont un service plus performant que le nôtre. Nous avons donc manifesté notre mécontentement. Je pense que les choses ne sont pas figées.

O. LAURENT

Je voulais juste une petite précision concernant les déchets. A-t-on une explication sur la forte augmentation de la collecte des encombrants. Le tonnage a augmenté de 46 %.

F. WILHELM

Le rapport n'explique pas cette augmentation, nous ne pouvons faire que des suppositions. Par exemple, les grands-nancéiens, pour économiser des passages en déchetterie, ont, peut être, profité plus du service des encombrants qu'à l'accoutumée.

B. MERCIER

Je fais juste une remarque. J'habite à côté d'un dépôt à verres et à journaux et depuis qu'il y a cette carte, nous pouvons voir des objets tels qu'un réfrigérateur, un sommier... Nous voyons ce phénomène de plus en plus et on peut se poser des questions sur cette carte.

H. WILLER

Un des objectifs affichés, on peut être d'accord ou non, était de réduire les apports en déchetterie pour diminuer les déchets. Or là, ils ont augmenté en 2011.

F. WILHELM

Cela servait aussi à rationaliser les déplacements... et les apports en déchetterie ont diminué de 8 %

D. SARTELET

2011 a été l'année de mise en service de la carte de la déchetterie. Il y a eu une incompréhension ou une mauvaise présentation du service. Le but de la carte était de trier les personnes qui venaient en déchetterie. Seules les personnes participant au financement par la voie des impôts communautaires peuvent utiliser les déchetteries du Grand Nancy.

Le Sel et Vermois et les autres municipalités urbaines financent maintenant pour avoir accès à ces déchetteries.

En 2011, les personnes ont eu peur d'être limitées par le nombre de passages (20 passages par an) ce qui a peut être entraîné des dépôts sauvages. Cela a été recensé dans l'Est Républicain, il y a eu des enquêtes de faites, certains ont été dénoncés.

Il suffit au-delà de 20 passages de recharger sa carte en prouvant que l'on habite bien sur le Grand Nancy.

La communication n'a pas été bien faite lorsque la carte a été instaurée.

F. WILHELM

La carte est nécessaire aussi pour contrôler l'accès de la déchetterie aux professionnels. Avant ils faisaient payer le retraitement de leurs déchets sans en subir le coût.

## **PRÉSENTATION DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL**

- Le 20 septembre 2012 : signer l'avenant à intervenir pour le marché d'assurance des risques statutaires du personnel de la Commune - lot unique avec comme assureur AXA, comme courtier GRAS SAVOYE- pour la formule tous risques + maladie ordinaire franchise 10 jours fixes au taux de 5.51 %
- Le 21 septembre 2012 : signer l'avenant de transfert de la convention d'occupation du domaine public en date du 7/12/2000 entre la société Bouygues Télécom et sa filiale France Pylônes Services et notamment de signer toutes les pièces contractuelles s'y référant (cet avenant a pour objet de définir les modalités de substitution de la société France Pylônes Services à l'actuel titulaire de la convention. Les autres conditions de la convention restent inchangées)
- Le 16 octobre 2012 : de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un prêt d'équipement destiné à financer les investissements 2012 dans les conditions suivantes :
  - o Montant 350 000 €
  - o Durée : 15 ans
  - o Taux : 4.02 %
  - o Périodicité : mensuelle
  - o Commission d'intervention : 350 €
  - o TGE proportionnel : 4.03 %
- Le 17 octobre 2012 : signer le marché de vidéosurveillance avec la société EIFFAGE ENERGIE pour un montant de 54 900 € HT

#### D. SARTELET :

Dernière information, le conseil municipal sur le débat d'orientation budgétaire aura lieu le 15 janvier 2013.

Les commissions pour la préparation de ce conseil DOB devront se passer entre le 3 et le 20 décembre 2012. Vous avez à votre disposition la copie du règlement du CME.

20H 40 : L'ordre du jour étant terminé, je lève la séance du conseil municipal.

Pour mémoire : Ceux qui souhaiteraient pouvoir disposer de la reprographie de pièces annexes accessibles par un lien internet sont invités à en faire part directement à Monsieur Nicolas.